

Communiqué de presse
Berne, le 23 mai 2022

Bilan positif pour fenaco dans le cadre de l'analyse d'égalité salariale

Réunis en commission paritaire, fenaco société coopérative ainsi que les syndicats Unia et Syna ont procédé à une analyse d'égalité salariale entre partenaires sociaux. Cette dernière confirme que fenaco respecte les exigences légales en matière de parité salariale.

Après l'étude de 2016, fenaco société coopérative a réalisé une deuxième analyse d'égalité salariale entre partenaires sociaux, en collaboration avec les syndicats Unia et Syna. Cette fois, l'étude incluait non seulement la maison mère, mais aussi toutes les entreprises de fenaco employant plus de 100 personnes. L'analyse est conforme à la version révisée de la loi sur l'égalité, entrée en vigueur le 1^{er} juillet 2020. Le résultat est satisfaisant : les exigences légales en matière de parité salariale sont respectées dans toute la société coopérative. Aucune inégalité de salaire entre les sexes n'a été constatée, compte tenu du seuil de tolérance fixé.

Identification de mesures à prendre

Malgré un bilan positif en matière de parité, l'analyse d'égalité salariale révèle la nécessité d'adopter certaines mesures. En raison de l'existence de sociétés-filles agissant de façon autonome et décentralisée, des configurations de fonctions et des systèmes salariaux différents coexistent dans l'entreprise. « Nous souhaitons étudier de plus près ces différences et les réduire lorsque c'est nécessaire », déclare Hans-Jürg Schürch, Chef RH chez fenaco. Une fois ce processus achevé, la société coopérative réalisera une nouvelle analyse d'égalité salariale sur une base volontaire en impliquant activement les partenaires sociaux.

Une commission équilibrée

Les travaux au sein de la commission se sont déroulés de façon transparente et collégiale. La responsabilité de l'analyse d'égalité salariale a été confiée à une commission paritaire composée de trois représentantes et représentants côté employeur ainsi que de quatre représentantes et représentants côté personnel (Unia, Syna et Commission du Personnel). Par ailleurs, une instance neutre a accompagné le processus. Le syndicat Syna salue l'approche : « La parité salariale chez fenaco a été contrôlée avec rigueur et efficacité. Les partenaires sociaux et la Commission du Personnel ont été impliqués de manière exemplaire. Il est particulièrement réjouissant de voir que le résultat est positif et que fenaco respecte l'égalité salariale entre hommes et femmes. » Aux fins de l'analyse, l'outil standard « Logib » mis à disposition par la Confédération a été utilisé.

Contact médias

fenaco société coopérative

Service de presse

media@fenaco.com

+41 58 434 00 35

A propos de fenaco société coopérative

fenaco est une société coopérative agricole qui repose sur une idée de 150 ans. Elle appartient à quelque 165 LANDI et à leurs plus de 43 000 membres, dont plus de 23 000 sont des paysannes et paysans suisses actifs. En tant que fournisseur, fenaco propose aux agricultrices et agriculteurs un large éventail de produits, services et technologies pour l'ensemble des méthodes de production, afin de garantir une agriculture durable, efficace et orientée vers le marché. En tant que partenaire de commercialisation, fenaco veille à ce que les denrées alimentaires suisses de haute qualité (fruits, légumes, pommes de terre, céréales, œufs, viande et boissons) parviennent jusqu'aux clientes et clients. Les marques de fenaco les plus connues sont UFA (aliments fourragers), LANDOR (engrais), RAMSEIER Suisse (boissons), Provins (cave vinicole), Ernst Sutter (produits carnés), Volg et LANDI (commerce de détail) et AGROLA (énergie). fenaco société coopérative, dont le siège est à Berne, emploie 11 300 collaboratrices et collaborateurs et a enregistré un produit net de CHF 7,4 Mrd en 2021.

www.fenaco.com